

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**

**COMMUNE DE CUINCHY**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS**

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

**L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 11 MARS 2024 AU MARDI 02 AVRIL 2024 INCLUS soit une durée consécutive de 23 jours. Elle se déroulera :**

- **En mairie de Cuinchy** – 1 Place Arthur Lamendin 62149 Cuinchy – les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les premiers et troisièmes samedis de chaque mois de 09h00 à 12h00.
- **A l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys-Romane** – 138b rue Léon Blum, 62290 Noeux-les-Mines – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur Benoît VOUTERS, chef d'entreprise, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- **En mairie de Cuinchy – 1 Place Arthur Lamendin 62149 Cuinchy :**
  - le lundi 11 mars 2024 de 9h30 à 12h
  - le mardi 02 avril 2024 de 14h à 16h30

Monsieur Philippe COULON, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :**

- En mairie de Cuinchy, les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture.
- À l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 Noeux-les-Mines sur un poste informatique à disposition du public, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Au siège de la Communauté d'Agglomération, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires mentionnées ci-dessus.
- Sur le site internet de l'agglomération : [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :**

- Sur un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture
  - En mairie de Cuinchy
  - A l'antenne communautaire de Noeux-les-Mines
- Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir – Enquête publique – Modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy – A l'attention du commissaire enquêteur », adressée à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Direction Urbanisme et Mobilités – 100 avenue de Londres - BP 548 – 62411 BETHUNE
- Par voie électronique **jusqu'au 02 avril à 16h30 à l'adresse suivante : [enquete.publique.cuinchy@bethunebruay.fr](mailto:enquete.publique.cuinchy@bethunebruay.fr)**

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou aux permanences du commissaire enquêteur cité ci-dessus, doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de modification n'est pas soumis à évaluation environnemental stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr), dans la mairie de Cuinchy et à l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction Planification Territoriale et Urbanisme – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

**La Vice-Présidente, Corinne LAVERGIN**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex  
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr) | [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)